

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 30 mars 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Richard MALLIÉ - Joël MANCÉL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Mireille BALLETTI représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Odile BONTHOUX représentée par Alexandre GALLESE - Patrick BORÉ représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Auguste COLOMB représenté par André BERTERO - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Jean-Claude DELAGE représenté par Pierre DJIANE - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Claude FILIPPI représenté par Michel BOULAN - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Nicole JOULIA représentée par Gilbert FERRARI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Bernard DESTROST - Stéphane LE RUDULIER représenté par Philippe GRANGE - Marie-Louise LOTA représentée par Dominique FLEURY VLASTO - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Patrick GHIGONETTO - Marcel MAUNIER représenté par Yves BEAUVAL - Georges MAURY représenté par Jeanne MARTI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Jérôme ORGEAS représenté par Philippe CHARRIN - Patrick PADOVANI représenté par Josette VENTRE - Stéphane PAOLI représenté par Maurice CHAZEAU - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Gérard GAZAY - Claude PICCIRILLO représenté par Joël MANCÉL - Stéphane PICHON représenté par Gérard CHENOZ - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Francis TAULAN - Patrick VILORIA représenté par Eric LE DISSÈS - Didier ZANINI représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Robert DAGORNE - Michel DARY - Jean-Marie LEONARDIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Patrick PIN - Henri PONS - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Signé le 30 Mars 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 012-1800/17/CM

■ Approbation d'une diminution du tarif de l'abonnement annuel - jeunes boursiers - sur le réseau de la Régie des Transports Métropolitains

MET 17/2992/CM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Face aux enjeux que représente la fraude, tant d'un point de vue financier que citoyen, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Régie des Transports Métropolitains ont décidé d'engager dès 2017 une action commune forte pour lutter contre la fraude sur le réseau de transport exploité par la RTM.

Dans ce cadre, une liste d'actions à engager dès le second trimestre 2017 par la RTM a été identifiée :

- communication externe/interne : lancement d'actions de communication à destination des usagers, en lien avec la Métropole, mais aussi des actions de médiation dans les écoles et collèges ;
- marketing/commercial : l'objectif est de faciliter la vente pour l'utilisateur (paiement sans contact des titres, dématérialisation de certains abonnements, garantir l'accès à l'achat de titres sur les distributeurs et auprès des chauffeurs) ;
- matériel et outillage : garantir un meilleur taux de disponibilité des matériels de validation et de contrôle (aspects maintenance et réflexions sur des évolutions possibles) ;
- validation : meilleure identification des points de validation (position des valideurs, signalétique), rôle renforcé de l'exploitant (chauffeurs, personnel de station) dans l'accueil des usagers et l'aide à la validation ;
- contrôle et verbalisation : mise en place d'un nouveau plan de contrôle, intégrant une évolution des méthodes de contrôle, lancement d'opérations ciblées au niveau des stations de métro, gare d'échange, bus à haut niveau de service, tramway, renforcement des conventions de partenariat avec l'Etat et la Ville de Marseille.

En accompagnement de cette campagne de lutte anti-fraude qui sera menée sur le réseau RTM dès 2017, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite proposer une diminution du tarif de l'abonnement annuel jeune boursier.

Ainsi, à compter du 1^{er} juin prochain, le prix du Pass Annuel Jeunes Boursiers passera de 178 euros à 119 euros par an et celui du Pass Permanent Jeunes Boursiers de 14,70 euros à 9,90 euros par mois permettant ainsi à leur titulaire de voyager librement sur le réseau de la RTM pour moins de 10 euros par mois.

De plus, à compter de la même date, ces deux abonnements seront ouverts également aux jeunes étudiants, stagiaires de la formation professionnelle ou apprentis, de moins de 26 ans et bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire ou justifiant de ressources inférieures aux plafonds fixés pour l'obtention de la CMUC.

Ce nouveau tarif sera également accessible à tous les enfants âgés de 6 à 11 ans voyageant aujourd'hui sur le réseau pour 220 euros/an.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juin 2017.

Le tableau joint en annexe reprend les modifications apportées à la gamme tarifaire RTM à compter du 1^{er} juin 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DTUP 001-2440/10/CC du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du contrat d'obligation de service public pour l'exploitation des services de transport public urbain de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Régie des Transports de Marseille ;
- La délibération n° DTM 001-317/14/CC du Conseil Communautaire du 18 juillet 2014 relative aux nouveaux tarifs de transport en commun sur le territoire de Marseille Provence Métropole consécutifs à l'augmentation du taux de TVA pour le transport de voyageurs ;
- La délibération n° TRA 015-1390/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 relative aux nouveaux tarifs de transports en commun sur le réseau de la Régie des Transports Métropolitains ;
- La délibération n° TRA 013-1388/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 relative à l'avenant 10 au Contrat d'Obligation de Service de Transport Public Urbain avec la Régie des Transports Métropolitains ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 29 mars 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que face aux enjeux que représente la fraude, tant d'un point de vue financier que citoyen, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Régie des Transports Métropolitains ont décidé d'engager dès 2017 une action commune forte pour lutter contre la fraude sur le réseau de transport exploité par la RTM ;
- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite proposer une diminution des abonnements annuels jeunes boursiers et permanents jeunes boursiers et de les ouvrir aux jeunes étudiants, stagiaires de la formation professionnelle ou apprentis, de moins de 26 ans et bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire ou justifiant de ressources inférieures aux plafonds fixés pour l'obtention de la CMUC ;

Délibère

Signé le 30 Mars 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Avril 2017

Article unique :

Sont approuvés les nouveaux tarifs ci-annexés des titres de transport valables sur le réseau exploité par la RTM. Ces derniers seront applicables à compter du 1^{er} juin 2017.
Les autres tarifs demeurent inchangés.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS